

CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL

Syndicat PTT 75

33 rue des vignoles

75020 PARIS

Tel : (06) 59 52 45 81

<http://www.cnt-f.org/ptt.paris/>

courriel: ptt.paris@cnt-f.org



Les sales délires de la DOTC Paris-Sud :

Ce jeudi 10 décembre au 4^{ème} étage du 6 rue François Bonvin, c'est jour de fête aux Ressources « Humaines » de la DOTC Paris- Sud. Champagne pour Tous ! On se fait la peau d' un militant de la CNT. Ouais, mais bon... un an de mise à pied, seulement. Ah, vivement la privatisation, qu'on puisse enfin le virer pour de bon !

Plus sérieusement, il est des moments si graves que le rire reste le seul échappatoire face à l'absurde.

Les faits : Dans la nuit du 8 au 9 juillet, au STM Brune, un agent, moins enclin à la plaisanterie que d'habitude agresse en tout début de vacation, un de ses collègues d'abord verbalement puis physiquement en lui donnant un coup de poing derrière la tête, suite à une boutade sans importance. Ce dernier est alors contraint de se défendre afin de protéger son intégrité physique face à la charge d'un individu vraisemblablement pas dans son état normal. Finalement, l'agresseur est maîtrisé par des collègues. Le calme revient et les deux agents entretenant jusqu' alors de bons rapports se serreront même la main en fin de vacation.

Les choses n'en restent pas là. Ils sont suspendus de fonction par mesure conservatoire en attendant les résultats de l'enquête disciplinaire. Des bruits de couloir font état de lourdes sanctions à l'encontre des deux agents. Agresseur, agressé, tout le monde dans le même panier.

La CFDT va alors décider d' en faire une affaire syndicale, l'agresseur étant un de leurs adhérents. La section locale, par la plume de son grand timonier ne va pas hésiter à sortir un tract mensonger, en refaisant l'histoire à sa manière qualifiant l'agent agressé, qui est aussi un de nos militants de « délinquant social, n' ayant sa place ni à La Poste, ni ailleurs ». Bien sûr, sans encore avoir le moindre élément, l' enquête n'ayant toujours pas débuté, les témoins n' ayant toujours pas été auditionnés. Nous aurions tant aimé que ce pisse-papier fasse preuve d'autant de fougue et se montre aussi tranchant lorsqu'il s'agit de dénoncer les coups bas de l' employeur...

La CNT/PTT ne s' était alors pas encore exprimée sur cette affaire, ne voulant pas rentrer dans une guéguerre syndicale stérile nuisant à l'unité du personnel et à l'unité syndicale, dont nous avons tous besoin en cette période de casse du service public.

Pour nous, il ne s'agit pas d'une affaire syndicale, ni d'une affaire de personnes mais tout simplement d'un agent qui pète les plombs au travail, comme cela peut arriver à n'importe lequel d' entre nous.

Le rôle d'un syndicat est de défendre les travailleurs, pas de les livrer aux directions. D'ailleurs, bien que Frantz ait agressé un de nos militants, nous n'avons jamais demandé la moindre sanction contre lui. Question d'éthique syndicale...

Une pétition à l'initiative de Sud, de la CGT et de FO demandant l'arrêt des poursuites disciplinaires à l'encontre de Gil et de Frantz et leur réintégration sera remise à la DRH.

Gil demandera à maintes reprises de pouvoir rencontrer des responsables de la direction. Il se heurtera à chaque fois à une fin de non recevoir de leur part. Vous avez dit : Dialogue Social ?

Finalement les différents témoignages et les images vidéos confirment que Gil est bien l'agressé. De plus Frantz après avoir menti lors de la première déposition revient sur ses aveux et avoue bien être l'agresseur. Qu'à cela ne tienne. La Poste n'en démord pas pour autant, obstinée qu'elle est, à vouloir sanctionner notre militant.

Cet incident malheureux entre collègues sert de prétexte à La Poste pour se débarrasser d'un syndicaliste gênant, non vendu à la direction. Et ils n'en sont pas à leur premier coup d'essai.

Dans la mesure où elle a licencié Frantz (ce dernier n'ayant jamais caché son désir de quitter La Poste et de se faire licencier, avant même le fameux incident), elle se retranche derrière le fait qu'il ne peut y avoir de distorsion de sanction entre l'agresseur et l'agressé ! Elle invoque contre Gil le même motif qu'elle avait utilisé contre l'agresseur, à savoir : « Altercation et voie de fait sur un collègue ». Complètement ubuesque !

Après avoir été agressé sur son lieu de travail, Gil se retrouve donc en Conseil de Discipline et risque : 1 an de mise à pied (sans salaire, bien sûr) !

Non, non, nous ne sommes pas à Sainte Anne, mais à la DOTC Paris-Sud, où se joue quotidiennement « Vol au dessus d'un nid de coucou », version postale.

Ce qui est hallucinant, c'est qu'aucune voix dissonante ne se fait entendre au sein des Ressources Humaines de cette DOTC, si particulière. On baisse la tête, on rase les murs, on rampe, on subit des pressions sans se rebiffer. On accepte tout et n'importe quoi pour garder sa place. On exécute les ordres. N'importe quel ordre. Comme à une certaine époque...

Certes, un fonctionnaire se doit d'obéir, mais aussi de désobéir face à l'absurde et l'arbitraire.

Face à cette injustice dont est victime notre camarade,
nous vous appelons à un
Rassemblement de Soutien, pendant son Conseil de Discipline
le jeudi 10 décembre de 14h à 18h
devant la DOTC Paris-Sud, 6 rue François Bonvin, Paris 15^{ème}.

Un coup contre l'un d'entre nous est un coup contre tous !

Les abus de pouvoir à la DOTC Paris Sud, ça suffit !

Solidarité avec Gil !